



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance du Comité de démolition de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 5 août 2024, en séance publique, et qu'au cours de cette séance situé au 850, rue Principale à 19 h, les membres statueront sur la demande de démolition suivante :

Demande d'autorisation de démolition 2024-003 (Révision)

Désignation : Lot 5 274 447, cadastre du Québec
140, 5^e Rang Est

Nature et effets :

Une demande d'autorisation de démolition a été octroyée en mai 2023 (dossier 2023-001) en vertu du règlement concernant la démolition d'immeubles n° 829-2023 pour le bâtiment résidentiel, situé au 140, 5^e Rang Est.

Les nouveaux propriétaires demandent une révision de la décision rendue par le Comité de démolition (n° 2023-001) et du Conseil municipal (résolution 138-06-2023). La demande comporte l'autorisation d'agrandir l'arrière de la propriété d'environ 12 mètres carrés à l'intérieur des marges prescrites ainsi que de modifier la forme architecturale sur deux étages afin d'obtenir un style de maison campagnard.

Toute personne souhaitant s'opposer à la modification demandée doit, dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis ou l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soumettre par écrit son opposition motivée à l'attention de Samuel Mondoux à l'adresse suivante : urbanisme@saintambroise.ca.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 18^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 18^e jour du mois de juillet 2024, entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de juillet 2024.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier